



Par dépôt électronique seulement

Le 27 février 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

1001, boulevard Robert-Bourassa
16^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025 – VOLET 1
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consœur,

Faisant suite au dépôt, par les différents intervenants reconnus au dossier cité en objet, des demandes de remboursement de frais, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), s'en remet à la Régie pour juger du caractère nécessaire, conforme et raisonnable de ceux-ci, de l'utilité de la participation des intervenants ainsi que du respect des balises fournies par la Régie.

Le Distributeur constate toutefois que les frais réclamés par le RTIEÉ sont particulièrement élevés compte tenu du caractère balisé de l'intervention. En ce qui concerne les frais réclamés par la FCEI et le GRAME pour le volet 1, ceux-ci correspondent aux frais budgétés. Le Distributeur souligne toutefois que les frais budgétés couvraient l'ensemble du dossier, incluant les sujets qui seront couverts lors du volet 2.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/gm